



Environnement Dhuï et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme
auparavant Gagny Environnement

Monsieur Teulet, Maire
Hôtel de ville
1 place Foch
93220 Gagny

Gagny, le 12 mars 2019

Objet : urbanisation de la carrière de l'ouest

Monsieur le Maire,

La carrière de l'ouest fait l'objet d'un projet d'aménagement qui a pour objectif de sécuriser le site en raison du risque d'effondrement d'une vingtaine d'habitations en lisière de la partie haute.

La sécurisation du site a été examinée depuis les années 1990. Ni le projet de convention « Consolidation et aménagement d'anciennes carrières de gypse » entre l'Inspection Générale des Carrières (IGC), la société Marto, propriétaire du site, et la commune de Gagny de 1995, ni les recommandations de l'IGC de 1999, ni l'arrêté de mise en demeure préfectorale faite à la société Marto pour la remise en sécurité des abords de la partie nord de la carrière de 2013, ni les arrêtés préfectoraux de 2013 et de 2017 n'ont été respectés par la société Marto.

ENDEMA93 n'a eu de cesse que d'alerter régulièrement la préfecture sur les travaux sans autorisation et les activités polluantes du propriétaire dans ce site et sur les irrégularités des autorisations délivrées.

ENDEMA93 constate que les services de l'Etat n'ont pas été en mesure de faire appliquer les décisions préfectorales qui auraient permis d'assurer la sécurité de la vingtaine d'habitations menacées et des personnes et de remettre le site en état.

En 2019, aucun financement public n'étant prévu, le coût des travaux de sécurisation serait supporté par l'urbanisation de la totalité de la carrière.

La préfecture a fait, en concertation avec les trois communes de Gagny, Le Raincy et Villemomble, le choix de mener cette opération dans le cadre d'une PIL (Procédure Intégrée pour le Logement). L'aménagement a été confié à une société dédiée, la Gabinienne d'Aménagement, composée des entreprises Promo Gerim, Brownfields Gestion et Vinci Immobilier Île-de-France.

Cette procédure permet au propriétaire, Marto Finances, de présenter, pour rentabiliser les travaux de comblement, un projet gigantesque de construction de 120000 m² de surface de plancher, soit près de 2000 logements et 4500 habitants.

La préfecture a demandé à l'aménageur d'organiser une concertation préalable et a sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui a nommé M. Pavard garant de la concertation. ENDEMA93 a assisté les 13 et 20 février 2019 à deux réunions en sous-préfecture du Raincy.

Vous connaissez la localisation de ce site. Il n'est absolument pas adapté pour accueillir 4500 habitants. Il se situe au-delà du périmètre de 500 mètres d'une gare, il est desservi par des voies

étroites qui ne pourront pas absorber la circulation de 2000 véhicules supplémentaires, pas plus que les transports liés au chantier. Les équipements publics ne pourront pas faire face à cette situation. Il s'agit d'un terrain pollué, dont le chantier pourra être source de dispersion d'éléments toxiques.

Les permis de construire délivrés ou en cours d'examen font apparaître un potentiel de plus de 3000 nouveaux logements à Gagny, qui permettent de répondre à la demande de l'Etat en matière de logement, et remplissent l'objectif de 2000 nouveaux logements d'ici à 2020 annoncé au PLU, sans qu'il soit nécessaire de construire sur les anciennes carrières.

Le PLU de Gagny prévoyait que la population atteindrait 45 000 habitants en 2030. Si les 7500 nouveaux habitants attendus dans les 3000 logements prévus hors carrières viennent s'ajouter aux 39391 gabiens recensés, les objectifs fixés par le PLU seront largement atteints et dépassés. Le projet de la carrière de l'ouest est démesuré au regard des logements prévus par ailleurs et des infrastructures de la commune.

Urbaniser la carrière de l'ouest, alors que le territoire présente un déficit d'espaces naturels, aurait des conséquences catastrophiques pour la qualité de vie des Gabiniens.

ENDEMA93 assistera à la prochaine réunion qui se tiendra le 20 mars en sous-préfecture et souhaite connaître auparavant votre position sur ce projet d'urbanisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente
Brigitte Mazzola